

L'Echo des Relais

Avril 2019 n°5

Dans ce numéro :

Edito	1
Dossier : La modification du contrat de travail	2
Dossier : avenant au contrat de travail	3
Article : Comment parler de la mort aux enfants	4
La vie du RAM...en images Lecture du moment A vos agendas!	6
Planning du RAM Le bonheur des lutins (Baule, Lailly-en-Val, Messas)	7
Planning du RAM Le bonheur des lutins (Beaugency, Cravant, Tavers, Villorceau)	8

Edito

Cet éditto nous apporte une bonne nouvelle : le printemps et ses belles journées.

Le carnaval s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur sous un beau ciel bleu, couleur du thème proposé. La réussite des Job dating de l'année passée encourage l'organisation des suivants : le 27 Avril à Ouzouer-le-Marché, le 04 Mai à Beaugency et Meung-sur-Loire. N'hésitez pas à participer à ces rencontres, que vous soyez parents ou assistantes maternelles.

L'été va arriver en musique, le 21 Juin, avec une animation commune aux 5 RAM. Pour toutes, un programme à venir animé, festif et ensoleillé : sorties, pique-niques, promenades, visites et matinées à thème.

Félicitations à vous toutes pour la richesse des activités proposées et pour l'énergique participation des assistantes maternelles sur l'ensemble de notre vaste territoire.



ZOOM SUR...

VOS COMMUNES

Beaugency : en 2012, vous étiez 77 assistantes maternelles (70 en activité). Aujourd'hui, vous êtes 56 (49 en activité).

Lailly-en-Val : en 2012, vous étiez 40 assistantes maternelles (39 en activité). Aujourd'hui, vous êtes 30 (22 en activité).

Messas : en 2012, vous étiez 10 assistantes maternelles (9 en activité). Aujourd'hui, vous êtes 10 (10 en activités).



SITE WEB

Rejoignez-nous sur le site des RAM :
ramccvm8.webnode.fr

[http://ramccvm8.webnode.fr/](http://ramccvm8.webnode.fr)

CONTACTS

Relais Assistantes Maternelles Le Bonheur des Lutins

- Pour joindre Amélie BOUVIER-BURETTE : 1 rue de l'Abattoir 45190 BEAUGENCY
ram.bonheurdeslutins2@cctterresduvalde Loire.fr / 02 38 46 44 70 - 06 31 38 64 05

- Pour joindre Marie-Laurence PELLETIER : 2 rue Pierre Gailly 45130 BAULE
ram.val.ardoux@cctterresduvalde Loire.fr / 02 38 44 48 74 - 06 80 44 12 27

FICHE N°3 : LA MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL PAR AVENANT AU CONTRAT

Si le contrat de travail est fixé dès sa signature, il peut également évoluer en fonction des besoins des parties et de l'enfant. Les conséquences sont différentes selon qui est à l'origine de la proposition de modification (les parents ou l'assistant maternel) et selon la réaction de la partie à qui cette modification est proposée.

Lorsque l'employeur est à l'origine de la proposition de modification du contrat de travail :

<i>Quelques exemples</i>	<i>Diminution ou augmentation du nb d'heures hebdomadaire ou du nb de semaines de garde dans l'année ou changement dans la répartition des horaires de travail lorsque celle-ci était fixée au contrat...</i>		
Quand ?	La proposition écrite peut-être faite à tout moment au salarié (sans condition de forme particulière)		
Délai de réflexion de l'AM	Délai « raisonnable »		
Réponse de l'AM	Accepte la proposition et ses conséquences sur le contrat de travail	Refuse la proposition	
Conséquences	Rédaction et signature d'un avenant* au contrat de travail. Le contrat de travail est modifié pour l'avenir dès sa signature.	L'employeur a 2 solutions :	
		Soit il maintient le contrat aux conditions en cours avant la proposition d'avenant.	Soit il exerce son droit de retrait en respectant la procédure normale et les délais habituels (le refus d'une modification d'un élément essentiel n'étant pas une faute grave)

Lorsque le salarié est à l'origine de la proposition de modification du contrat de travail :

<i>Quelques exemples</i>	<i>Demande d'une augmentation de salaire au-delà du minimum légal, d'un aménagement des horaires...</i>		
Quand ?	La proposition peut-être faite à tout moment à l'employeur (sans condition de forme particulière)		
Délai de réflexion de l'Employeur	Délai « raisonnable »		
Réponse de l'Employeur	Accepte la proposition et ses conséquences sur le contrat de travail	Refuse la proposition	
Conséquences	Rédaction et signature d'un avenant* au contrat de travail. Le contrat de travail est modifié pour l'avenir dès sa signature.	Le salarié a 2 solutions :	
		Continuité du contrat dans les conditions d'exécution antérieure	Démission en respectant la procédure normale et les délais habituels

* L'avenant au contrat de travail doit faire référence au contrat de travail initial. Le contrat de travail initial reste valable, l'avenant ne modifie que certains points du contrat. Il forme dès sa signature « un tout » avec le contrat de travail

Exemple de modèle :

Avenant au contrat de travail: L'avenant au contrat n'a pas de forme obligatoire légale, il doit juste être le plus précis possible et faire référence au contrat initial.

Avenant au contrat de travail

Le contrat de travail signé en date du : entre :

- L'employeur :
Monsieur, Madame.....parent(s) de l'enfant, et
- L'assistant(e) maternel(le):
Monsieur, Madame.....

est modifié en accord des parties, à compter du....., dans les conditions suivantes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à,
le

Lu et approuvé

Signature de l'employeur

Fait à,
le

Lu et approuvé

Signature de l'assistant(e) maternel(le)

Article : Comment parler de la mort avec un enfant

Toute assistante maternelle ou familiale est confrontée un jour à « comment aborder le douloureux sujet de la mort avec un enfant. »

Que peut-il comprendre de la mort, alors qu'il est encore un bébé ou très jeune ? Que répondre aux multiples interrogations qui peuvent parfois nous désarmer et nous gêner ? Comment accompagner un enfant endeuillé ? Faut-il lui en parler et de quelle manière ? Faut-il l'emmener aux funérailles ? Quelle attitude à avoir et comment se positionner en tant que professionnel(le) ?

Comment l'enfant perçoit la mort ?

Sa perception est très différente de celle de l'adulte.

Le bébé n'a pas de représentation de la mort, il ne peut en comprendre le sens exact. Mais bien entendu, son vécu émotionnel le met en étroite communication avec tout ce qui peut concerner le deuil d'un proche (regard, gestes, tensions, peine, etc).

Entre 2 et 4 ans, les choses se complexifient. Il différencie le monde et lui-même, pense l'autre, intègre l'absence.

Mais le concept de mort reste très abstrait pour l'enfant : il se doute bien que lorsqu'on est mort, on ne bouge plus, on ne respire plus, mais la notion de permanence de cet état, le fait de ne plus revoir le défunt ne sont pas encore vraiment acquis. C'est l'âge où il joue à mourir, se relever, c'est le temps de la pensée magique, il s'invente des tas d'histoires.

Dès 4 ou 5 ans, sa vie sociale s'est développée. Le jeune enfant parle très facilement de la mort, c'est comme une évidence : on peut être malade, on peut être mort.

Il expérimente la perte, découvre les animaux morts ce qui peut aussi le perturber, s'interroge sur la vie, les origines : « pourquoi... ? », « où va-t-on quand on est mort ? » Voilà bien une question à laquelle personne ne peut répondre avec certitude, autant le dire, personne ne sait exactement.

Il a compris ce qu'est mourir, la permanence, l'irréversible de la mort. L'enfant s'inquiète également de savoir s'il peut mourir et veut savoir si vous ou d'autres êtres chers allez mourir.

La peur de l'abandon vient avant le chagrin. Il est donc normal qu'il se questionne sur la mort de ses parents, ou fasse le souhait de mourir tous ensemble. Et il peut aussi croire qu'il est responsable du décès parce qu'il a fait quelque chose de méchant ou d'interdit. C'est vers l'âge dit de raison, 7 ou 8 ans, qu'il aura compris ce que signifie la mort et tout ce qu'elle entraîne.

Des mots vrais pour des maux

Comme tous les sujets de la vie, celui de la mort doit être abordé avec vérité, attention et bienveillance ; et cela quel que soit l'âge de l'enfant « *La première chose est de ne pas mentir à l'enfant.* » explique Catherine Amendola, psychologue en PMI (protection maternelle infantile) Les adultes doivent partager leur peine en parlant simplement de la mort.

Le bébé peut pleurer davantage, se réfugier dans le sommeil, refuser de se nourrir, ne plus parvenir à s'apaiser dans les bras ou refuser de les quitter en s'agrippant, rester prostré, etc. Il aura donc besoin d'être rassuré et câliné.

Vers 3-5 ans, il n'a pas la notion que la mort est définitive. C'est pour cette raison qu'il faut employer des mots simples sans ambiguïté. Pour l'aider, l'adulte peut prendre l'exemple des animaux ou des fleurs qui vivent seulement un certain temps.

Il faut lui expliquer que quand une personne meurt, c'est pour toujours. Elle ne reviendra pas. En revanche, il est possible de continuer à l'aimer :

« *Tu ne peux plus l'aller voir avec tes yeux, mais tu peux garder son souvenir et penser à lui dans ta tête et dans ton cœur* ».

A l'annonce de la mort d'un proche, l'enfant peut réagir de diverses façons. Tous les types de comportements peuvent se retrouver tels que la tristesse, la colère, le retrait, l'hypermaturité, les cris, etc.

C'est pourquoi, l'adulte doit parler avec l'enfant, lui demander ce qu'il a compris de la situation afin d'adapter ses réponses et le rassurer.

Il est important d'éviter d'utiliser des termes symboliques et imagés comme « parti en voyage, monté au ciel, s'est endormi ». En effet, cela peut amener chez l'enfant de l'anxiété, des faux espoirs (retour) et de la culpabilité (se sentir responsable...)

Si les difficultés perdurent comme l'isolement, la rupture des intérêts, des liens ; alors il peut être envisagé de consulter un psychologue.



L'enfant doit-il participer au rituel ?

Faire participer un enfant aux rituels liés au deuil est souvent un choix qui dépend des valeurs familiales. Lorsque les enfants sont petits, il est fréquent qu'ils soient exclus de ces rites : « ça ne sert à rien, il est trop jeune », « Il ne va pas comprendre ». Le jeune enfant, sous prétexte de le protéger, est alors laissé en garde chez un grand-parent, un voisin ou son assistante maternelle.

Pourtant, prendre part aux rites funéraires pourrait aider l'enfant à faire son deuil, à exprimer ses sentiments avec sa famille, dire au revoir à la personne décédée en lui faisant un dessin, en lui écrivant un petit texte ou encore en déposant un objet de son choix. Ne pas isoler l'enfant, c'est lui permettre de comprendre et d'accepter la réalité de la perte. La cérémonie marque la séparation entre les vivants et les morts. Ce n'est pas imaginaire, ni abstrait. En étant présent, il peut voir que la personne décédée est entourée et honorée. Quant à lui, il reçoit le soutien et l'affection de ses proches à cette occasion. Il peut donc partager ses émotions.

Ce qui est important, s'il participe aux rituels, c'est qu'un adulte l'accompagne dans cette épreuve. ; lui explique au préalable le déroulement de ce qu'il s'apprête à vivre.

Il faut que la personne soit disponible pour le prendre en charge, pour mettre des mots sur ce qui se passe, répondre à ses questions, le rassurer et également accepter que l'enfant n'aura peut-être pas le comportement et réaction adaptés comme un adulte peut l'envisager dans ces moments-là : parler fort pendant la cérémonie, rire, réclamer à manger, etc. Il va vivre à sa façon cet événement.

La place de l'assistante maternelle

L'assistante maternelle est une personne ressource pour accompagner l'enfant dans son deuil. Elle est un repère pour lui ainsi que pour sa famille.

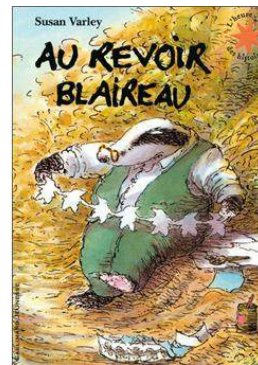
L'enfant va exprimer son ressenti avec elle. Par conséquent, il est important qu'elle soit informée du décès et savoir ce qui a été dit ou non à l'enfant, afin de le rassurer au mieux dans son quotidien en posant des mots auprès de lui en cohérence avec ce que les parents auront dit.

Prendre en charge un enfant endeuillé est une épreuve bouleversante qui peut aussi réveiller des souvenirs douloureux chez l'assistante maternelle.

Elle ne doit pas rester seule face à cette situation. Pour mieux accompagner l'enfant et sa famille, elle peut s'appuyer sur d'autres professionnel(le)s et s'informer grâce à des lectures et films traitant du sujet.

Elle peut également orienter la famille vers des personnes relais (assistantes sociales, PMI, Psychologues...) si besoin.

Des livres pour en parler



Infos pratiques

Numéros utiles :

- Maison du département de Meung-sur-Loire : 02.38.25.45.45
- Service d'écoute, de soutien et d'accompagnement psychologique de l'IRCEM : 0 800 80 20 27

Mais aussi des associations :

- <https://www.jalmalv-orleans.fr/>
- <https://www.jalmalv-orleans.fr/liens/>



Ou vidéo

- <http://viesdefamille.streamlike.com/media.php?p=le-deuil-comment-traverser-cette-epreuve>

La vie du RAM... en images



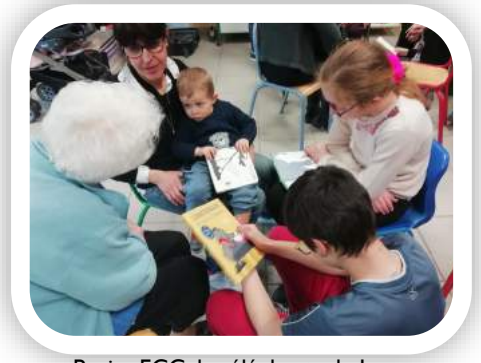
Peinture papillon à Baule



Carnaval des RAM
Meung-sur-Loire



Projet intergénérationnel
Maison de retraite Lailly-en-Val
(mars 2019)



Projet ECC, les éléphants du Laos
RAM, classe ULIS, le foyer des Belettes et VDL
(15 mars 2019)



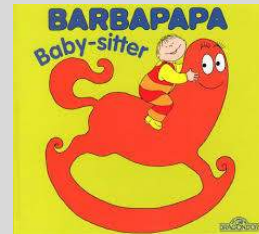
Collage à Messas



Salon du livre Beaugency
(30 mars 2019)

Lectures du moment

Clotilde (AM de Villorceau) partage avec vous les livres les plus regardés en ce moment par les enfants qu'elle accueille.



A vos agendas !!

Mai

Samedi 4 mai

Job-dating assistantes maternelles/parents

10h-12h à la maison de la jeunesse à Beaugency

Lundi 6 mai

Maison de retraite de Lailly-en-Val pour les AM inscrites au projet

Du jeudi 16 au vendredi 17 mai

Marie-Laurence en formation

Du Lundi 20 au mercredi 22 mai

Amélie en formation

Mardi 28 mai

Projet ECC (avec collègue, Ulis, Foyer des Belettes, VDL)

Rdv à partir de 10h sur les quais de la Loire à Beaugency pour les AM inscrites.

Juin

Lundi 3 juin

Maison de retraite de Lailly-en-Val pour les AM inscrites au projet

Vendredi 7 juin

Sortie : Caserne des pompiers

A Beaugency

Un Doodle vous sera communiqué dans les prochaines semaines pour vous inscrire (20 places enfants maximum)

Vendredi 21 juin

Été en musique

Quelque part sur le secteur du RAM Frimouz (plus de détails ultérieurement)

Lundi 24 juin

Ferme des Tromignons à Messas

Un lien pour vous inscrire vous sera communiqué prochainement (2 groupes de 16 enfants maximum)

Juillet

Lundi 1 juillet

Maison de retraite de Lailly-en-Val pour les AM inscrites au projet

Mardi 2 juillet

Projet ECC (avec collègue, classe ULIS, Belettes, VDL)

RDV pour la grande marche au bord de la Loire pour les AM inscrites au projet.

Réunion journal

19h-22h à la maison de la jeunesse de Beaugency

Août

Du lundi 5 au dimanche 18 août

RAM fermé












Bonnes vacances !

PLANNING DES ANIMATIONS

RAM "Le bonheur des lutins"

Communes : Baule, Lailly en Val Messas

MAI 2019		JUIN 2019		JUILLET 2019		AOÛT 2019	
ME 1		SA 1		LU 1		JE 1	
JE 2		DI 2		MA 2	Messas	VE 2	
VE 3	Baule	LU 3		ME 3		SA 3	
SA 4	Job dating	MA 4		JE 4		DI 4	
DI 5		ME 5		VE 5	Baule	LU 5	
LU 6		JE 6		SA 6		MA 6	
MA 7	Messas	VE 7	Baule	DI 7		ME 7	
ME 8		SA 8		LU 8		JE 8	
JE 9		DI 9		MA 9		VE 9	
VE 10	Baule	LU 10		ME 10		SA 10	
SA 11		MA 11	Messas 	JE 11		DI 11	
DI 12		ME 12		VE 12		LU 12	
LU 13	Lailly en Val	JE 13		SA 13		MA 13	
MA 14		VE 14	Baule	DI 14		ME 14	
ME 15		SA 15		LU 15		JE 15	
JE 16		DI 16		MA 16		VE 16	
VE 17		LU 17	Lailly en Val 	ME 17		SA 17	
SA 18		MA 18		JE 18		DI 18	
DI 19		ME 19		VE 19		LU 19	
LU 20	Lailly en Val	JE 20		SA 20		MA 20	
MA 21		VE 21	Été en musique 	DI 21		ME 21	
ME 22		SA 22		LU 22		JE 22	
JE 23		DI 23		MA 23		VE 23	
VE 24	Baule 	LU 24	Messas 	ME 24		SA 24	
SA 25		MA 25		JE 25		DI 25	
DI 26		ME 26		VE 26		LU 26	
LU 27	Lailly en Val	JE 27		SA 27		MA 27	
MA 28	Messas	VE 28	Baule	DI 28		ME 28	
ME 29		SA 29		LU 29		JE 29	
JE 30		DI 30		MA 30		VE 30	
VE 31				ME 31		SA 31	

	Vacances scolaires ou pas d'animations
	Ram Fermé
	Val de lire
	la ferme les tromignons (sur inscription)

LIEUX ACCUEILS-JEUX :

Baule : Halte-Garderie 2 rue Pierre Gailly
 Lailly en Val : Salle périscolaire impasse des Ravouillères
 Messas : 2 rue des Hauts talons

PLANNING DES ANIMATIONS RAM "Le bonheur des lutins"

Communes : Beaugency, Cravant, Tavers et Villorceau

MAI 2019		JUIN 2019		JUILLET 2019		AOÛT 2019	
ME 1	FERIE	SA 1		LU 1		JE 1	
JE 2		DI 2		MA 2		VE 2	
VE 3		LU 3		Réunion journal 19h		SA 3	
SA 4	Job dating	MA 4	Cravant	ME 3		DI 4	
DI 5		ME 5		VE 5	Beaugency	LU 5	
LU 6		JE 6		SA 6		MA 6	
MA 7	Cravant	VE 7	Visite caserne pompiers Bcy (sur inscription)	DI 7		ME 7	RAM fermé
ME 8	FERIE	SA 8		LU 8		JE 8	
JE 9		DI 9		MA 9		VE 9	
VE 10		LU 10	FERIE	ME 10		SA 10	
SA 11		MA 11	Villorceau	JE 11		DI 11	
DI 12		ME 12		VE 12		LU 12	
LU 13	Tavers	JE 13		SA 13		MA 13	
MA 14	Villorceau	VE 14	Beaugency	DI 14		ME 14	RAM fermé
ME 15		SA 15		LU 15		JE 15	
JE 16		DI 16		MA 16		VE 16	
VE 17	Beaugency	LU 17	Tavers	ME 17		SA 17	
SA 18		MA 18	Villorceau	JE 18		DI 18	
DI 19		ME 19		VE 19		LU 19	
LU 20		JE 20		SA 20		MA 20	
MA 21		VE 21	Eté en musique au RAM Frimouz	DI 21		ME 21	
ME 22		SA 22		LU 22		JE 22	
JE 23		DI 23		MA 23		VE 23	
VE 24	Beaugency	LU 24	Ferme des Tromignons à Messas (sur inscription)	ME 24		SA 24	
SA 25		MA 25	Tavers	JE 25		DI 25	
DI 26		ME 26		VE 26		Lu 26	
LU 27	Tavers	JE 27		SA 27		MA 27	
MA 28		VE 28	Beaugency	DI 28		ME 28	
ME 29		SA 29		LU 29		JE 29	
JE 30	FERIE	DI 30		MA 30	RAM fermé	VE 30	
VE 31				ME 31		SA 31	

Vacances scolaires ou pas d'animations

Val de Lire

Maison de retraite à Lailly-en-Val (pour AM concernées)

Projet ECC pour les AM concernées

LIEUX ACCUEILS-JEUX :

Beaugency : maison de la jeunesse,
27 rue de la fontaine aux clercs

Cravant : 54 rue nationale,

Tavers : 7 avenue Jules Lemaitre,

Villorceau : salle derrière Mairie

Vous pouvez retrouver le planning des
accueils-jeux sur le site

ramccvm8.webnode.com